

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 Mai 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX LE 20 MAI, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : GUÉRET Brigitte, GIRARD Séverine, MICHAUT Gérard, PILON Patrice, RABATÉ-NANNI Marianne, THIBAUT Franck, PROTAT Mélanie, SERDIN Maxime, COTTIN Grégory, HERVÉ-BARRE Michèle, BOULOGNE Catherine, HERNANDEZ Christophe, LUSIGNY Aurélien, VIOLETTE Christine.

Absents excusés : LEMONNIER Fabienne qui a donné pouvoir à LUSIGNY Aurélien

Secrétaire de séance : Marianne RABATÉ-NANNI

LE PROCES-VERBAL DU 23 Avril 2026 A ÉTÉ SIGNÉ PAR TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal des modifications apportées à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour :

Point N° 2 ==> sujet non traité et ajourné après l'audience du Tribunal Administratif

Point N°7 ==> sujet non traité et ajourné après la réception de l'accord de la DGFIP

Point N° 10 ==> sujet rajouté à la demande du Trésor Public

1° Désignation des membres du CCAS (Centre Communal Actions Sociales)

Madame la Maire informe le CM d'un courrier envoyé par l'UDAF nous proposant la candidature de Mme Catherine VERNE en tant que représentante des familles au sein du CCAS de la commune de Michery. Il convient de désigner à nouveaux les membres du CCAS de Michery. Madame la Maire propose :

Madame la Maire, Présidente d'Office
Personnes du Conseil Municipal à savoir :

- ✓ Michèle HERVÉ-BARRE
- ✓ Christine VIOLETTE
- ✓ Aurélien LUSIGNY
- ✓ Séverine GIRARD
- ✓ Catherine BOULOGNE

Personnes hors Conseil Municipal à savoir :

- ✓ Nicole FRAISSE
- ✓ Eliane COLLIN
- ✓ Dominique MICHAUT
- ✓ Edvige AGAPET
- ✓ Catherine VERNE (Représentante de l'UDAF)
- ✓ Stéphanie AZZOPARDI

Le Conseil Municipal approuve à unanimité

2° Désignation et élection des membres de la commission Appel d'Offres : Sujet non traité, ajourné

Cette commission concerne les éventuels achats de plus de 400 000 €. La délibération votée initialement au CM du 1/04/2026 devra être revue à la demande de la Préfecture de l'Yonne. La Mairie est en attente de la clarification des modalités de désignation de ses membres. Le Tribunal administratif tiendra audience à cet effet le 9 juin prochain.

La désignation des membres de la commission d'A.O par élection se fera donc à une date ultérieure.

3° Désignation des référents « Ambroisie » de l'Yonne

Madame la Maire informe le CM de la nécessité de nommer 2 référents pour la commune, en charge de la lutte contre la prolifération de l'ambroisie, en vue de limiter le fléau sanitaire et l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

Madame la Maire propose :

- ✓ MICHAUT Gérard
- ✓ THIBAUT Franck

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4° Désignation des correspondants au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Madame la Maire informe le CM que suite au renouvellement des équipes municipales nous sommes dans l'obligation de nommer des correspondants au CNAS.

Madame la Maire propose :

- ✓ LEMONNIER Fabienne, référente « Elue »
- ✓ JOLLY Marie Christine, référente « Agent »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5° Modification des tarifs de la cantine garderie au 1er Septembre 2026 : retire et remplace la délibération du 22 avril 2026

Une coquille s'est glissée dans cette délibération au niveau du tarif pour un enfant ayant déclaré une maladie l'obligeant à rester à la maison, il convient de lire 3.22€ au lieu de 3.12€.

Les autres tarifs et éléments figurant dans la délibération du 22 avril 2026 sont inchangés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

6° prix de l'eau à compter du 1^{er} Juin 2026 : retire et remplace la délibération du 22 avril 2026

Une coquille s'est glissée dans cette délibération au niveau du tarif de la taxe de raccordement pour la création d'un nouveau branchement d'eau.

En effet il convient de lire 700€* au lieu de 500€.

Les autres tarifs et éléments figurant dans la délibération du 22 avril 2026 sont inchangés.

*La facture des travaux de création de branchement sera à payer à la « SAUR », société mandatée et agréée par la commune pour faire les travaux sur le réseau d'eau tout comme les travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

7° Désignation des régisseurs pour la régie bibliothèque : Sujet non traité

8° Décision Modificative (DM) sur le budget principal Michery

A la demande du SGC de sens, il convient de prendre une DM pour passer une écriture de régularisation sur le budget principal : rajouter la somme de 40 000€ sur le compte 001 pour avoir un équilibre parfait. Ces 40 000€ correspondent au report en RI d'une subvention en attente en fin d'année 2025 et reportée en 2026, il s'agit donc d'équilibrer avec des recettes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

9° Désignation des membres du Bureau de l'AFR (Association Foncière Remembrement)

Les AFR ont pour objet la réalisation, l'entretien, la gestion des travaux connexes au remembrement (chemins d'exploitation, fossés, ouvrages hydrauliques...). La commune doit procéder au renouvellement des membres du bureau de l'AFR de Michery. Le bureau comprend le maire (ou un conseiller municipal désigné

par lui) et des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement, désignés pour moitié par le conseil municipal, et pour moitié par la chambre d'agriculture.

A cet effet Madame la Maire propose la liste suivante au Conseil Municipal :

- ✓ Monsieur MICHAUT Gérard
- ✓ Monsieur CHARLET Jeremy
- ✓ Monsieur DELETTRE Christophe
- ✓ Monsieur THIBAUT Marc
- ✓ Monsieur THIBAUT Franck
- ✓ Monsieur BOUCHET Bernard
- ✓ Monsieur DAUTEL Francois

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

10° Indemnités du Maire et des Adjoints : retire et remplace la délibération 2026-16 du 1^{er} avril 2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande expresse du SGC de Sens, il convient de reprendre la délibération relative aux indemnités du Maire et de ses Adjoints et ceci suite à une erreur matérielle au niveau des « considérants » de la précédente délibération du 1^{er} Avril 2026.

En effet il convient de supprimer toutes les notions d'indice brut terminal 1015 du corps de la délibération, les autres éléments du calcul des indemnités restent valables. Les pourcentages votés le 1/04/2026 demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Camping-Car Park installé à Sixte est ouvert et a accueilli des véhicules dès le 1^{er} jour. Son inauguration aura lieu le samedi 13 juin à 16 heures.

- Madame la Maire a participé à une rencontre avec le Président de Région et la Rectrice d'académie, en présence de divers élus locaux, concernant le dossier sur la construction éventuelle d'un lycée dans le nord de l'Yonne. Face à la position très fermée de la Région et de l'Académie, le président du Département a adressé un courrier de protestation sollicitant un entretien direct avec le Ministre de l'Education Nationale.

- les associations de pêche « La Sixtoise » et « La Vendoise » ont été rencontrés par Madame la Maire pour travailler ensemble à la sécurisation des abords des étangs et accès à la voie verte, compte tenu du nombre de voitures empruntant les chemins alentours. L'hypothèse d'une réfection de chemin, de l'interdiction d'accès aux véhicules (sauf service), de la pose d'une barrière, ... est en cours. Des devis ont été demandés.

- Terrasse de la place de la mairie : elle sera finalisée début juin (installation de solives et de gabions).

- Espace Mignardot (stade urbain) : la commission en charge de ce dossier s'est réunie le 6 mai avec les habitants voisins du terrain afin de travailler à la suite de son aménagement. L'hypothèse d'y réaliser un boudodrome a été abandonnée, les riverains étant contre. L'implantation d'agrès (espace santé) et de 3 tables en dur est à l'étude (une table de ping-pong, une de jeu d'échec et une de piquenique).

- Les nouvelles compositions des diverses commissions et groupes de travail (CCYN, Département) sont en cours d'installation suite aux élections municipales. D'ores et déjà, la Maire de Michery est déléguée au S.D.E.Y (Syndicat Départemental d'Electrification de l'Yonne), et membre titulaire du P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural).

-Le nettoyage complet de la salle des fêtes sera réalisé pour un montant de 2.438 €, ainsi que le nettoyage des vitres de l'école (2.300 €), du RdC de la mairie et de la bibliothèque (environ 200 €).

- Sixte : des acacias sont à couper au niveau du pont, afin d'éviter tout risque de chute d'arbre.

- École : pose de rubson autour des fenêtres du bureau de la directrice, afin d'éviter les entrées d'air.

- Captage d'eau : une enquête menée par l'INRA est en cours sur la protection de notre captage.

- Voirie : la commission va se réunir afin de réaliser un état des lieux et proposer des priorités. Elle examinera également la possibilité de corrélérer changement de tuyaux d'eau et réfection de voirie.
- La journée « Vélo à l'école » aura lieu le 4 juin.
- Verger de Michery (accès par Rue des Bertauches) : devis en cours pour fabrication d'un panneau explicatif.
- Entretien des rues et trottoirs : il s'agit d'un travail permanent et régulier, particulièrement dépendant des conditions climatiques. Toutes les rues sont faites, à tour de rôle. Et ça repousse vite ! Merci de contribuer en nettoyant devant chez vous.
- Accueil d'un jeune stagiaire en observation avec l'équipe technique pendant 15 jours.
- La mairie a été informée du prochain retrait total des lignes téléphoniques en cuivre. Une liste des habitations non connectées à la fibre a été communiquée à la mairie. Des conseillers municipaux sont chargés de suivre ce dossier et d'assurer le lien avec la société Iconik, en charge de l'installation de la fibre à Michery. À voir également, la question de l'entretien des lignes fibre passant entre les arbres, qui pourrait, à terme, poser problème (pour mémoire, la mairie n'avait pas signé l'achèvement des travaux, des points étant restés en suspens).
- Terres communales : Deux agriculteurs n'ont toujours pas réalisé les travaux de plantation de haies autour de leurs champs, comme ils s'y étaient engagés lors de la signature du bail avec la commune. Une lettre de relance va leur être adressée.
- Plusieurs dépôts sauvages de gros déchets ont été repérés aux alentours de Chalopin. Plainte a été déposée par la mairie à la gendarmerie.
- Transition écologique : cinq vélos électriques sont gracieusement mis à disposition du personnel de la mairie par la société C2E. Ils sont utilisés dans le cadre des déplacements professionnels de courte distance.
- Mme Boulogne demande qui est l'utilisateur de bennes remplies de déchets face à l'entrée du cimetière, et où les déchets seront apportés. Il lui est indiqué que s'agissant d'un terrain privé, la mairie n'est pas en responsabilité, et que rien n'indique qu'il y ait un risque de dépôt sauvage.
- Festivités du mois à venir :
 - 30 mai : Gala de danse de l'association L'Éveil de la danse » (20h30 salle des fêtes)
 - 31 mai : Concert de La Reverdie (à l'église)
 - 20 juin : Fête de la musique, place de la mairie avec l'orchestre OSKLE ;
 - 21 juin : Randonnée gourmande
 - 27 juin : Marché nocturne du Comité des fêtes (place de la mairie)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h35

Brigitte GUERET

Séverine GIRARD

Aurélien LUSIGNY

Gérard MICHAUT

Patrice PILON

Mélanie PROTAT

Marianne RABATE NANNI

Franck THIBAULT

Michèle HERVE BARRE

Maxime SERDIN

Grégory COTTIN

Christine VIOLETTE

Catherine BOULOGNE

Christophe HERNANDEZ

Fabienne LEMONNIER qui a donné pouvoir à Aurélien LUSIGNY